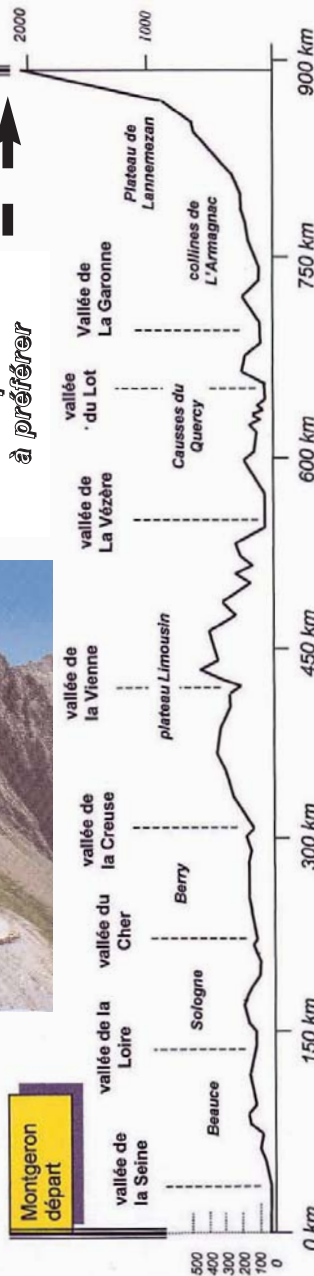




Sens de parcours à préférer



Le règlement

La randonnée est à effectuer :

- de préférence dans le sens "descendant" c'est-à-dire au départ de la région parisienne - en solitaire ou en groupe sans limite du nombre de participants à bicyclette, à tandem ou sur tout autre engin pourvu qu'il soit mû uniquement par la force musculaire humaine - selon 2 formules de déroulement au choix : soit **avec un délai** de 8 jours pour les 882 km ; soit **sans délai** dans le souci d'en permettre la réalisation par des cyclistes contemplatifs, voire par des groupes familiaux ;
- par tout cycliste français ou étranger, licencié ou non, régulièrement assuré pour la pratique de la bicyclette. Cette randonnée étant purement cyclotouristique, les participants devront respecter le code de la route français et les règles de sécurité en général.

Les participants mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié, et joindre une autorisation parentale au bulletin d'engagement.

Faire parvenir au moins un mois avant la date de départ prévue à :

Daniel Janan, 5, rue de Baloux, 01290 Pont-de-Veyle

la demande d'engagement ci-jointe et le montant correspondant.
En cas d'impossibilité de prendre le départ à la date prévue, l'engagement reste valable jusqu'à la fin de l'année suivante incluse.

Contrôles obligatoires sur la carte de route par apposition d'un tampon humide portant le nom de la localité concernée. En cas d'impossibilité, expédier une carte postale au responsable de l'homologation (ci-dessus) ou joindre au moment de la demande d'homologation une photographie du participant et ou de sa machine devant le panneau de la localité.

Départ et arrivée font en outre l'objet de postage obligatoire d'une carte spécifique.

Le montant de l'engagement, destiné à couvrir les frais de l'organisateur est fixé par personne à :

- **7,5 euros pour les licenciés à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)** dans ce cas joindre une photocopie de la licence de l'année en cours ;
- **10 euros pour les autres participants** (non licenciés, autres fédérations...);

à régler par chèque à l'ordre de : Union des Audax Français - Paris

En retour, l'organisateur fera parvenir au participant : 1 carte de route - 1 plaque de cadre - 4 cartes postales - 1 livre de route détaillé - les extraits de plans supplémentaires utiles à quitter la banlieue parisienne en sécurité .

L'attention des participants est attirée sur la praticabilité des routes de montagnes : si en France les grands cols sont en principe dégagés du 15 juin au 15 septembre, ils peuvent parfois être ouverts plus tôt, mais être aussi momentanément fermés en plein été. Il nous paraît utile également de rappeler la nécessité de disposer de tous petits développements de montagne.

La randonnée achevée, le participant adressera rapidement au responsable sa carte de route pour homologation.

Nous souhaitons aussi que vous aillez la gentillesse de rédiger un récit court et concis de votre randonnée (photos bienvenues) pour publication dans « la Revue des Audax ». Les photos papier seront rendues.

Des trophées souvenir personnalisés facultatifs, pour chaque randonnée, et pour ceux des randonneurs qui auront bouclé le cycle des trois parcours sans limite de temps, pourront être obtenus : coûts à faire préciser au moment de l'homologation.

Participer à cette randonnée implique l'acceptation du présent règlement.

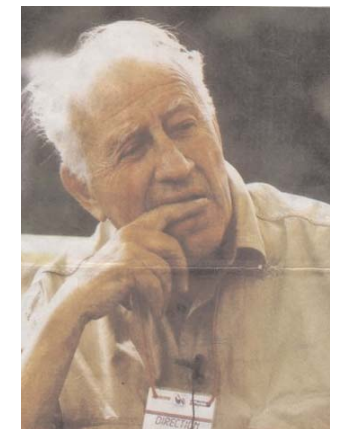


U.E.C.T.
Ligue Ile-de-France de Cyclotourisme
CODEP 75



Randonnée permanente Montgeron - col du Tourmalet "Souvenir Jacques Goddet"

882 km - 5.800 m d'élévation
10 BCN / BPF
11 départements traversés
2 parcs naturels régionaux
Label FFCT n° 212 / 06



Jacques Goddet et, ci-contre, sa stèle au col du Tourmalet à 2115 m

*Une organisation
de l'Union des Audax Français - UAF*

*Parcours créé par Bernard Warin
sur une idée de Charles Bouchard
avec la collaboration
de Jacques Lannoy et Daniel Janan*

La randonnée et ses origines

Jacques Goddet est considéré comme le "fils spirituel" d'Henri Desgrange créateur du Tour de France cycliste et des brevets d'Audax cyclistes, et défenseur de principes qui peuvent se résumer comme suit : le sport pour le sport, la santé par l'exercice physique, un esprit sain dans un corps sain.

Jacques Goddet, journaliste sportif, fondateur puis directeur du journal l'Equipe, directeur du Tour de France, fut aussi pendant 59 ans soit de 1941 à 2000 président d'honneur de l'Union des Audax Français. Il a su conserver intacts les principes que son prédécesseur lui avait inculqués.

Une stèle à sa mémoire, due au sculpteur Roger Joncourt, a été inaugurée au col du Tourmalet, lieu mythique du Tour de France, quelques jours avant le départ 2001 de l'épreuve. Ainsi grâce à cette initiative il rejoint Henri Desgrange dans la mémoire collective, celui-ci ayant vu son oeuvre honorée dès 1949 par un monument érigée au nom moins mythique col du Galibier.

L'Union des Audax Français déjà organisatrice des randonnées permanentes Mongeron-Col du Galibier et Paris-Mont-Ventoux, a créé en 2002 ce nouvel itinéraire longeant par l'Ouest les contreforts du Massif Central.

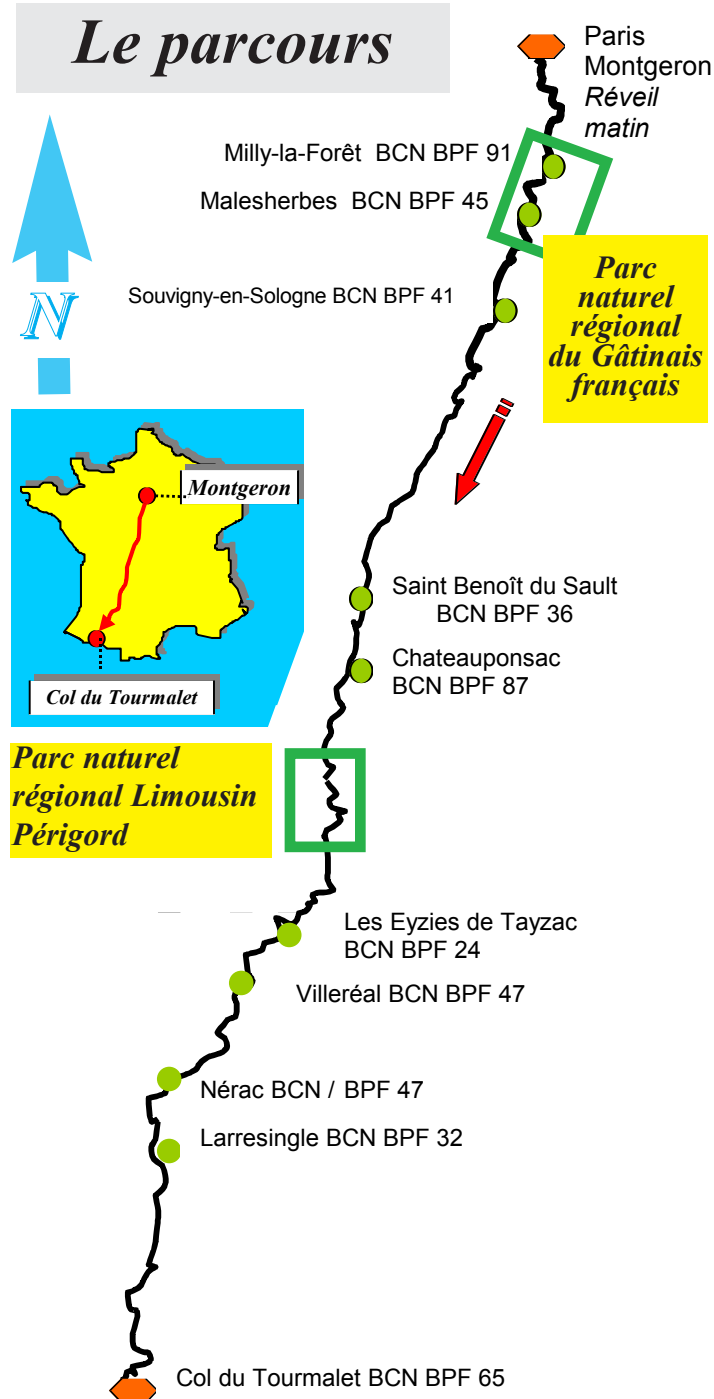
Ce parcours, au relief plus accidenté qu'il n'y paraît, vous conduira par monts et par vaux, empruntant des voies à faible circulation, et privilégiant 10 BCN et BPF de 9 départements.

La partie finale de la randonnée nécessitera de disposer de développements réduits. Mais auparavant, vous n'aurez pas manqué l'arrêt traditionnel à Sainte-Marie-de-Campan devant la forge où le "père Christophe" répara sa fourche lors du Tour de France 1913.

Arrivé au fait des derniers rudes lacets au dessus de La Mongie : vous ne manquerez pas alors d'avoir un moment de recueillement devant la stèle en hommage à cet homme qui nous ressemblait tant par ses valeurs.

Sur la route, en toutes circonstances, soyez prudents, courtois, et conformez vous au code de la route. L'image des cyclotouristes dépend de chacun de nous. Roulez casqués.

Bonne route.



Bulletin d'engagement

(1 par personne)

à découper ou à photocopier puis à adresser rempli et accompagné du montant de l'engagement à :

**Daniel Janan, 5 rue de Baloux,
01290 Pont-de-Veyle (France)**

Monsieur, Madame, Mademoiselle :

(entourer la mention utile)

Nom : Prénom(s) :

Sexe : Année de naissance :

(pour les - de 18 ans joindre une autorisation parentale)

Nationalité :

Club (le cas échéant) :

Fédération (le cas échéant) :

Licencié FFCT n° : (le cas échéant et joindre une copie de la licence FFCT de l'année en cours)

Demeurant : n° rue

Localité Code postal

Pays :

Tél. (éventuellement) :

E-mail (éventuellement) :

Souhaite participer à la randonnée permanente UAF :

Montgeron - Col du Tourmalet

Formule retenue : avec délai sans délai

(entourer la formule retenue)

Date de départ prévue :

Véhicule(s) accompagnateur(s) prévu(s) : OUI NON

(entourer la mention utile)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, l'accepter dans son entier, et je règle mon inscription par un chèque joint de (montant) à l'ordre de :

Union des Audax français / Paris.

Fait à Le

Signature

Information à finalité uniquement statistique